

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie -----		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland -----
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES -----		MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS -----

**DECLARATION DU CHEF DE LA DELEGATION
CAMEROUNAISE A LA 22^{ème} SESSION DE L'AUTORITE
INTERNATIONALE DES FONDS MARINS,**

prononcé par

S.E. TOMMO MONTHE,

**Représentant permanent du Cameroun auprès des Nations Unies
et de l'Autorité Internationale des Fonds Marins**

Kingston, le 19 juillet 2016.

A vérifier au prononcé

MONSIEUR LE PRESIDENT

MESDAMES ET MESSIEURS

DISTINGUES DELEGUES

Comme nous sommes en assemblée générale plénière, permettez-moi, tout d'abord, à l'entame de mon propos, de saisir cette occasion solennelle pour réitérer mes condoléances les plus attristées à la délégation française à la suite des attentats terroristes du 13 juillet dernier dans la ville balnéaire de Nice, ayant entraîné la mort de plusieurs dizaines de personnes. Le Premier Ministre de notre pays, S.E. Philemon Yang, Sur Hautes Instructions du Président de la République, est allée en personne présenter les condoléances du Cameroun à l'Ambassadeur de France à Yaoundé.

Des attentats terroristes ont également été perpétrés ce jour en Allemagne. Notre pays a, le mercredi 29 juin dernier, fait également fait l'expérience de la barbarie et de l'obscurantisme de la Secte terroriste Boko Haram avec, au bilan, de 11 jeunes gens tués et 4 blessés.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Pour en venir à ce qui nous réunit ici aujourd'hui, je voudrais vous féliciter et à travers vous les autres membres du bureau pour votre élection unanime à la présidence de la 22^{ème} session de l'Assemblée.

Je voudrais également me féliciter de la grande expérience qui est la votre, dont le bon usage à ce jour augure du succès de nos délibérations.

Qu'il me soit permis de réitérer nos sincères remerciements au Gouvernement jamaïcain pour la qualité constante de l'accueil réservé aux délégués qui, chaque année depuis plus de 20 ans, en assistant aux sessions de l'Autorité Internationale des Fonds Marins, ont l'insigne privilège de bénéficier de l'hospitalité des Autorités jamaïcaines et des

attractions diverses dont regorgent cette cité capitale de Kingston, ses environs et la Jamaïque en général.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La présente session se tient dans le contexte particulier de la préparation de l'examen périodique du régime international de la Zone en application de l'Article 154 de la Convention ; et le rapport annuel soumis par le Secrétaire général en vertu de l'Article 166 de la Convention participe aussi et dans une certaine mesure, de cette volonté d'évaluer le chemin parcouru.

A ce sujet, je voudrais, d'entrée de jeu, saluer l'excellent travail abattu par le Secrétariat général pour mettre à la disposition de l'Assemblée, un document à la fois exhaustif et précis sur l'ensemble des activités menées par l'Autorité au cours de la période allant de juillet 2015 à juin 2016.

La qualité des informations fournies dans le rapport témoigne du sérieux mis dans son élaboration, de même qu'elle reflète le caractère transversal de l'activité de prospection et d'exploration des ressources minérales de la Zone ainsi que de préservation de l'environnement marin.

Notre délégation a déjà eu l'occasion de se prononcer, au sein du Conseil de l'Autorité, sur certaines questions examinées dans le rapport. Notre présente intervention porte donc sur les questions nouvelles abordées dans le document ou répète à l'envie certaines des observations que nous considérons comme importantes.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Tout d'abord, je voudrais me féliciter de l'intérêt de plus en plus marqué aussi bien de la part des contractants comme de celui de la communauté scientifique dans son ensemble, pour les activités menées dans la Zone. L'augmentation du nombre des contractants (27 en 2016 contre une dizaine en 2011) constitue pour tous les Etats membres de l'Autorité, une source

supplémentaire de motivation visant un développement inclusif du régime international des fonds marins.

En approvisionnant le fonds de contribution volontaire, les Etats et autres généreux donateurs apportent un précieux soutien à l'accomplissement de l'objectif de faire de la Convention un instrument véritablement universel favorisant la participation de tous les Etats, y compris ceux en voie de développement, à la gestion des mers et des océans et plus particulièrement du patrimoine commun de l'humanité.

Les contributions au fonds de dotation pour la recherche scientifique participent de la même logique ; elles devraient, à terme, permettre à l'ensemble de la communauté des Etats, de mieux comprendre les forces qui gouvernent le milieu marin ainsi que les différentes interactions qui font toute la complexité de la Zone ; ce faisant, elles contribuent à sa gestion dans un esprit de préservation de toutes les composantes de son écosystème.

C'est le lieu de se féliciter de l'augmentation des possibilités de formation offertes dans le cadre de la mise en œuvre des contrats d'exploration pour les 5 années avenir et qui permettront aux ressortissants des pays en développement d'acquérir des connaissances sur le milieu marin et partant, un transfert approprié de technologies.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Un des grands chantiers qui s'ouvre devant nous est celui de l'élaboration d'un cadre réglementaire complet sur l'exploitation que nous souhaitons prochaine des ressources minérales dans la Zone.

Il s'agit là, à n'en pas douter, du prochain pas décisif vers la réalisation de la grande ambition de faire partager à toutes les nations du monde, le patrimoine commun de l'humanité que représentent les ressources des fonds marins.

Le Cameroun appelle de ses vœux l'aboutissement de ce projet ; il souhaite par conséquent que la plus haute priorité lui soit accordée et que les modules et le calendrier y relatifs, tels que proposés dans l'Annexe du rapport de la Commission technique et juridique soient scrupuleusement respectés.

Notre pays se réjouit en outre des mesures déjà prises par l'Autorité pour se préparer à ce sujet et nous nous félicitons de ce que le Conseil y ait accordé des ressources supplémentaires au cours de la présente session.

Il encourage le Secrétaire général à aller de l'avant dans cette voie en organisant des ateliers et séminaires, à l'instar de ceux tenus en 2015 et 2016, pour contribuer à l'avancement de l'élaboration du Code dans ses différents modules financier, technique et juridique. Nous devons avoir terminé ce travail d'ici deux à trois ans au maximum pour ne pas donner aux contractants, un prétexte à la demande d'une nouvelle période d'extension des contrats d'exploration.

L'autre chantier urgent qui nécessite une attention prioritaire du Secrétaire général est l'application de l'Article 82 de la Convention qui est, faut-il encore le rappeler, un élément important de la notion de « *Patrimoine commun de l'humanité* » car aux termes du paragraphe 4 de cet Article, l'Autorité a la responsabilité de répartir entre les Etats parties, les contributions en espèce ou en nature au titre de l'exploitation des ressources du plateau continental au-delà de 200 milles marins. Or, du travail reste encore à faire à ce sujet pour nous permettre de commencer à jouir de ces ressources. Ce travail concerne en substance l'établissement des directives et la formulation d'un Accord type relatif à la grille de perception et de répartition des contributions entre l'Autorité et les Etats exploitant la Zone concernée au-delà des 200 marins de leur plateau continental.

A ce sujet, les importants travaux de l'atelier de 2012 à Beijing doivent être complétés et nous attendons avec vif intérêt l'étude menée sur ce sujet par le Secrétaire général et annoncée sous le titre : « *study of key terms in Article 82 of the United Nations Convention on the law of the sea* ».

Comme autres sujets prioritaires, il convient de mentionner :

1. L'amélioration des bases de données et l'adoption d'une stratégie de leur gestion par l'Autorité. Nous appuyons à ce sujet l'opinion exprimée par la Commission technique et juridique en faveur d'un dispositif de gestion des données au sein de l'Autorité et nous remercions le Conseil d'avoir également fourni des ressources pour appuyer ce projet.
2. L'uniformisation des méthodes de taxonomie de la méiofaune et de la macrofaune dans l'espace marin. Sans cette uniformisation, l'analyse et surtout la comptabilisation des données seraient extrêmement difficiles.
3. La constitution de l'Entreprise, telle que préconisée dans la Convention de 1982 tarde à venir et nous relevons non sans inquiétude que les travaux de la Commission technique et juridique ne sont qu'à leur début à ce sujet, s'agissant de la nature et du statut de l'Etablissement recherché, la viabilité de ses conditions financières et techniques. Il est souhaitable que le Secrétaire général et la Commission juridique et technique considèrent ce projet comme prioritaire.
4. Stratégies de travail en commun des contractants. La Commission technique et juridique a reçu un rapport sur cette question et nous partageons son opinion qu'il importe que les contractants collaborent à l'élaboration des règlements sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone et qu'ils procèdent également ensemble aux essais d'extraction et de traitement des minerais pour minimiser les coûts et avancer le plus rapidement possible à la phase d'exploitation que nous souhaitons tous.
5. Enfin, nous voudrions insister sur la nécessité de restructuration du Secrétariat général afin de l'adapter en permanence aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution progressive du stade d'exploration à celui d'exploitation. A ce sujet, l'idée de la création d'une structure d'inspection au sein de l'Autorité doit être activement poursuivie de

même que les autres ajustements techniques nécessaires au renforcement des capacités cette institution.

Il est par conséquent souhaité que l'examen périodique en cours puisse se pencher sur ces différentes questions et nous y fasse des recommandations dans le rapport final attendu en 2016.

Je vous remercie Monsieur le Président.